Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20201016-2020102-DE
le 16/10/2020

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2020103 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/10/2020

Objet : programmation des opérations de construction rénovation sur les prochains mandats

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 16/10/2020 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 103-2020.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20201016-2020103-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/10/2020

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20201016-2020102-DE
le 16/10/2020

Sapeurs-pompiers
Haute-Garonne

DÉLIBÉRATION N° 2020-103

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, au jour du douze octobre à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de sa présidente, Émilienne POUMIROL en date du 28 septembre 2020.

Etaient présents : POUMIROL Émilienne, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, DENOUVION Victor, SIMION Arnaud, VOLTO Véronique, HEBRARD Gilbert, EL KOUACHERI Zohra, PIQUEMAL-DOUMENG Marie-Claude, KLOTZ Julien, BAYLAC Sandrine, CABESSUT Ghislaine, DUNAL Jonnhy, ITIER Alain, CAZALOT Christian

Etaient excusés : POUPONNEAU Camille, LECLERC Marie-Claude, JULIAN Alain, PIGNARD Patrick, ICLANZAN Serban, DE SCORAILLE Jean-Baptiste, SERVAT Jacques, FARCY Marie-Claude, STEBENET Christine, SERE Élisabeth, BUISSON Jérôme, SANS Christian, FOUCHIER Dominique, SALLES Paulette, BAGNERIS Bernard, VINCINI Sébastien, LERY Sébastien, VIEU Annie, RAYSSEGUIE Jean-Luc, BOUREAU Pascal, BONILLA Antoine, GIBERT Vincent, WINNEPENNINCKS-KIESER Jacqueline, LAMANT Sophie, BOYER Maxime, MORIN Claude

OBJET : PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION SUR LES PROCHAINS MANDATS

Alors qu'un ambitieux programme de construction / restructuration de CIS et de bâtiments appartenant au SDIS est actuellement en cours, il semble essentiel d'arrêter une programmation pour la prochaine mandature afin de donner une visibilité au conseil départemental, aux communes et à leurs élus. Cette programmation doit tenir compte de différents paramètres :

La bonne distribution des secours et l'amélioration du maillage territorial,

L'aménagement du territoire et la prise en compte des besoins des communes,

Les capacités financières du SDIS,

Les capacités techniques liées au plan de charge des équipes administratives et techniques du SDIS.

16 OCT. 2020

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 00 • 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20201016-2020102-DE
le 16/10/2020

Le programme actuel et son financement :

Sur la mandature actuelle, le SDIS réalise, quasiment en simultané, un ambitieux programme de constructions neuves (13) ou de restructurations lourdes (6). Le détail des opérations, des coûts associés et des calendriers prévisionnels est joint en annexe 1 :

Opérations de constructions neuves (Boulogne, Villefranche de Lauragais, Caissons feu à Muret, Saint Martory, Aussonne, Toulouse-Sang de Serp, Montgiscard, Villemur, Saint Lys, Saint Jory, Toulouse-Chapitre, Toulouse-Atlanta, gpt Nord-est à Ramonville),

Opérations de restructuration (Montréjeau, Prévention, L'Isle en Dodon, Luchon, CTA/CODIS, Toulouse-Lougnon),

Ces opérations sont financées grâce à l'autofinancement mais aussi grâce au fond de roulement (réserves affectées par anticipation). Pour ce programme, les éléments de prospective financière actuellement disponibles montrent que le recours à l'emprunt ne devrait pas être nécessaire, sauf marginalement en fin de période si les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que prévues ou si les recettes de fonctionnement croissent moins rapidement qu'escompté.

Ces opérations d'investissement conduisent à une très importante charge de travail pour les services du patrimoine mais aussi des marchés publics. Les services sont mobilisés sur l'objectif (maîtrise des coûts et des délais, qualité de la réalisation des travaux, respect de l'environnement...) et en capacité d'absorber ce pic d'activité (2 opérations en simultané par conducteur d'opération). Ce rythme n'est tenable que parce qu'il est ponctuel. Par ailleurs, ce niveau d'activité ne permet pas d'envisager le lancement d'opérations nouvelles avant mars 2021.

La programmation des opérations de construction / restructuration sur les prochains mandats :

Pour établir la programmation, les services du SDIS ont procédé en deux temps : analyse des besoins techniques puis analyse des besoins opérationnels en tenant compte uniquement des CIS existants. Dans un second temps, dans le cadre du SDACR, les services se sont interrogés sur les secteurs où les secours étaient mal distribués. Il est apparu nécessaire de prévoir la construction de 2 nouveaux CIS. Les différents résultats obtenus au cours de ces travaux ont fait l'objet d'une cotation permettant d'aboutir à la proposition de programmation suivante (classement ordre de réalisation proposé).

Au regard de ces éléments, la réalisation des 12 opérations à venir pourrait s'effectuer dans l'ordre suivant : Grenade, Leguevin / Pibrac ; Auterive, Salies du Salat ; Rieux Volvestre ; Verfeil ; Aspet ; Aurignac ; Le Fousseret ; Fronton ; Montesquieu ; Montaigu / Saint-Paul (voir en annexe 2 le bilan bâtimentaire)

Le montant de ce programme est évalué à environ 25 M€. À l'issue des opérations actuellement en cours de réalisation, le SDIS aura consommé tout son fond de roulement. Il ne disposera donc plus de réserves et sera obligé de faire appel à l'emprunt pour financer le nouveau programme de construction. L'enjeu est de maîtriser cette phase de ré-endettement. Pour ne pas mettre les équilibres du SDIS en difficulté, il a été intégré dans la prospective financière la réalisation d'un CIS par an à partir de 2022 (date de début des travaux du 1er CIS). En tenant compte de ce rythme d'une opération par an, le programme de construction se réaliserait sur 12 ans correspondant à 2 mandatures.

Il convient de noter qu'une fois ces travaux réalisés, la totalité des CIS disposeront de locaux VSAV dédiés à la désinfection à l'exception de seulement trois CIS équipés simplement d'une zone de nettoyage à l'arrière des VSAV dans la remise. Il s'agit de Cintegabelle, Carbonne et Rieumes dans la mesure où les locaux actuellement disponibles ne permettent pas d'envisager la construction d'espaces spécifiques comme dans les autres CIS. Par ailleurs, cette programmation permettra d'intégrer les enjeux environnementaux dans les travaux à réaliser. Pour les autres CIS, un diagnostic de l'état de l'existant devra être réalisé du point de vue thermique et énergétique. Cette analyse permettra d'identifier les CIS pour lesquels des travaux d'amélioration énergétique ponctuels resteront à faire.

Une proposition de montage financier permettant d'optimiser le calendrier et de valoriser le rôle

16 OCT. 2020

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20201016-2020102-DE
le 16/10/2020

stratégique du conseil départemental :

Le conseil départemental, pour répondre aux enjeux de distribution des secours, de qualité du service public dans tous les cantons du département et d'aménagement équilibré de ses territoires a demandé au SDIS d'examiner les possibilités techniques et financières d'accélérer la réalisation de ce programme.

Compte tenu de dimensionnement actuel des équipes du SDIS, du rythme d'avancement des travaux sur les opérations en cours, il serait envisageable de réaliser 2 opérations de construction par an et de commencer le nouveau programme d'investissement dès 2021 si le SDIS bénéficiait d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 2 M€ par an sur 6 ans à partir de 2021. Ce nouveau rythme de réalisation des opérations permettrait la mise en service de tous les CIS du programme sur un seul mandat au lieu de deux. Cette réalisation de 2 opérations par an reste compatible avec le plan de charge des équipes.

Les subventions exceptionnelles d'investissement peuvent être versées, sur la base de conventions, soit par le conseil départemental, soit par les communes qui souhaiteraient voir leur CIS se réaliser plus tôt que prévu.

ENTENDU le rapport du Président,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité**,

PRENNENT ACTE de ces informations ;

APPROUVENT la réalisation des opérations de construction / restructuration des CIS ;

APPROUVENT l'ordre de réalisation des travaux et la priorisation de chaque opération ;

AUTORISENT monsieur le président du conseil d'administration à engager des négociations avec le conseil départemental et les communes pour bénéficier de subventions d'investissement exceptionnelles permettant de réaliser plus rapidement ce nouveau programme d'investissement.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Jean-Louis LLORCA

16 OCT. 2020

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

tél 05 61 06 37 00 • fax 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex